



Filière fiduciaire : le bonneteau de la direction ... **Pas de SAB chez nous !**

Le Gouverneur a annoncé le 20 janvier en CSE Central la fermeture de 13 caisses et la suppression de 134 emplois d'ici décembre 2022, sans compter la cinquantaine d'agents affectés à des opérations de contrôle dans ces caisses. Ce plan comporte une clause de revoyure fin 2022. Il prévoit également la création de Stocks Auxiliaires de Billets, les SAB, dans les locaux des transporteurs de fonds privés, rémunérés par les fonds publics de la Banque de France. C'est là le cœur de son projet industriel et le principal verrou à faire sauter.

Dans le cadre de sa stratégie à l'horizon 2024, la direction comptait annoncer la fermeture de 27 caisses. Compte tenu du contexte social et politique actuel, cette annonce était difficilement soutenable. Elle a donc préféré procéder par étape : après les fermetures de 2022, il lui sera toujours possible d'annoncer l'extension des SAB et la fermeture de 14 caisses supplémentaires. Or, sans SAB pour desservir tout le territoire, toutes nos caisses actuelles sont indispensables. La baisse de la circulation fiduciaire, accélérée par la pandémie, pourrait justifier d'en transformer certaines en caisses de guichet, mais sûrement pas celles dont les entrées et sorties de billets sont globalement équilibrées pour une activité quotidienne suffisante !



Nous devons empêcher la mise en place des SAB, qui portent en eux la promesse mortifère de désengagement de la Banque en tant qu'opérateur direct, non seulement dans la fonction de tri, mais aussi et c'est nouveau, dans la fonction de mise à disposition de billets valides et de collecte des billets à trier sur de larges pans du territoire.

Pour cela, nous proposons de faire connaître l'analyse de la situation par l'intersyndicale (voir le communiqué de presse unitaire au verso), tant en interne qu'en externe, afin d'obtenir la prise en compte du scénario que nous portons, alternative crédible au projet de la direction.

En outre, les mesures sociales annoncées sont à ce stade minimales, tant par le périmètre des agents auxquels elles s'adressent que par leur contenu. Pour la CGT, au regard de la pyramide des âges et de la pénibilité de certains métiers, il faut obtenir un plan de départ volontaire pour l'ensemble des salariés de l'Institution, remplacés par des recrutements par concours. Il faut aussi ouvrir à tous les collègues du fiduciaire la possibilité de changer de métier et reconnaître dans la catégorie adéquate toutes celles et ceux qui exercent des fonctions d'une autre catégorie que la leur.

La direction indique être prête à négocier jusqu'en mai 2021 sur ce sujet, sachons, tous ensemble, l'amener à jouer cartes sur table et à entendre nos revendications !

Communiqué de presse unitaire – Mercredi 20 janvier 2021

Ce jour, en CSE Central, le gouverneur de la Banque de France a annoncé la fermeture de 13 caisses institutionnelles sur le territoire courant 2022 avec comme corollaire la suppression de 134 postes, chiffre très largement sous-estimé puisqu'il ne comprend pas les agents affectés à des missions de contrôle. Il a également annoncé une clause de revoyure fin 2022, qui laisse craindre de nouvelles fermetures et donc de nouvelles suppressions de postes. La direction a aussi fait état fin décembre de 600 suppressions de postes supplémentaires dans les autres secteurs d'activité, à l'horizon 2024. Le réseau des caisses de la Banque de France sera ainsi passé de 210 implantations à 23 en 40 ans.

Pour nos organisations syndicales, la monnaie est un bien commun qui doit être géré par une institution publique dans le cadre d'un service public en pleine capacité de répondre aux besoins de nos concitoyens, quelles que soit leurs préférences en matière de moyens de paiement ou leur situation financière propre. Ce choix de la direction de la Banque conforte la privatisation de tout un pan de son activité en autorisant les sociétés de transport de fonds privées à trier les billets sans contrainte de plafond. Cela fait courir des risques à la stabilité de la filière, les deux sociétés de transport de fonds privées opérant sur le marché français étant en situation de fragilité financière. Par ailleurs, la décision annoncée ce jour de leur confier en lieu et place des caisses qui ferment la gestion de stocks auxiliaires de billets (SAB), dont la Banque de France n'opèrera que le contrôle, met en danger la robustesse du dispositif. Et à quel prix ? Les transporteurs de fonds ont déjà fait savoir par voie de presse qu'ils n'élargiraient leur activité qu'à condition d'être rémunérés pour cela par la Banque de France, ce qui pose question sur l'utilisation de l'argent public.

En outre, les missions de la Banque de France en direction des entreprises et des particuliers, la médiation du crédit et le traitement des dossiers de surendettement notamment, sont plus que jamais nécessaires à la collectivité, ce qui est en contradiction avec toute suppression d'emploi.

Les négociations commencent vendredi.



François Servant



Fabienne Rouchy



Dominique Delpouy



Benoît Chauvet

Le secrétaire du Comité social et économique central

Loïc Dorléans

Le Conseiller général représentant le personnel

Yannick Guillemaud